CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E70699** **VALABLE JUSQU'AU** **15/10/2027**

ÉDITÉ LE 15/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/01/1994

Raison sociale : DECOREST

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 23/07/2024

Capital : 15 244

3 BIS AVENUE 2EME DIVISION BLINDEE
67300 SCHILTIGHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 94B13

Siret : 393 468 244 00032

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4201950

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 167048252U002

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 167048252U002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 03 88 81 33 77 **Fax :**

Portable : 06 77 09 82 08

Responsabilité légale :
CHALIN HERVÉ PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : decorest@orange.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 330 210 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	8	06/07/2023
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	2	06/07/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/07/2026 13:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.